

### **HONORAIRES DE NEGOCIATION POUR LES VENTES**

Les honoraires de négociation sont fixés selon les règles suivantes, TVA en sus :

Tranche : 6% de 0 à 60 000 €

Tranche : 3% en sus au-delà de 60.000 €

Ces honoraires et la T.V.A seront supportés par l'ACQUEREUR, et seront payables au moment de la signature de l'acte.

### **TARIF DE NEGOCIATION POUR LES LOCATIONS**

Un mois de loyer HT